

Le Comité de la Société genevoise de droit et de législation a l'honneur de vous inviter à la conférence que donnera

M. Xavier Oberson

Avocat, LL.M., Professeur ordinaire à l'Université de Genève

intitulée

**VERS UN NOUVEAU SYSTÈME MONDIAL D'IMPOSITION DES
ENTREPRISES MULTINATIONALES, NOTAMMENT UN TAUX MINIMUM
DE 15%**

ÉTAT DES LIEUX ET CONSÉQUENCES POUR LA SUISSE

le **lundi 6 septembre 2021** à 18h30

au Théâtre Les Salons

Rue Bartholoni 6

1204 Genève

Le conférencier entend décrire les éléments essentiels du récent accord de principe, conclu le 1^{er} juillet 2021 par 130 Etats, dont la Suisse, sur les 139 membres du Cadre Inclusif organisé par l'OCDE, à propos de l'imposition des bénéfices des entreprises multinationales. Plus concrètement, il abordera les grandes lignes du pilier 1, qui vise une nouvelle règle de partage des bénéfices en accordant plus de droits à l'Etat du marché, et le pilier 2, qui se concentre sur un taux minimum, fixé en principe à 15%. Ensuite, il abordera les conséquences de cet accord fondamental pour la Suisse.

Info Covid-19 : les exigences imposées par les autorités pour la tenue de manifestations peuvent évoluer ces prochaines semaines. Nous vous invitons à consulter notre site internet www.sgdl.ch pour plus d'informations sur les mesures relatives à l'organisation de cet événement.

Alexandre Richa
Président

Conférence suivante:

M. Arnaud Nussbaumer, avocat, LL.M. (Yale), Professeur assistant à UniDistance, chargé de cours à l'Université de Fribourg: «La responsabilité civile dans un environnement globalisé », le 4 octobre 2021, même heure, même lieu.